

AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE
Société par actions simplifiée au capital de 38.200 Euros
Siège social : 39, rue des Figuiers – 16430 Champniers
449 370 170 RCS ANGOULEME

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
ADOPTES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin,

La société **Airbus Defence and Space SAS**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 31 rue des Cosmonautes, Z.I du Palays - 31402 Toulouse Cedex 4, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 393 341 516 RCS Toulouse, représentée par son Président, Monsieur Alain FAURE, dûment habilité à cet effet,

Agissant en qualité d'associé unique, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social et les droits de vote de la Société (l'« **Associé Unique** »), a, conformément aux statuts de la Société, adopté par le présent acte des décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président de la Société ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts ;
4. Examen, le cas échéant, approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
5. Changement de dénomination sociale ; modification corrélative des statuts de la Société ;
6. Pouvoirs en vue des formalités.

Étant précisé que :

- L'Associé Unique reconnaît avoir eu connaissance et communication dans les délais prévus par les statuts des documents et information lui permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions ci-après, notamment :
 - La copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes de la Société ;
 - La lettre d'information adressée au secrétaire du comité social et économique de la Société ;
 - Les comptes (bilan, compte de résultat, annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
 - Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
 - Un exemplaire des statuts à jour de la Société, ainsi qu'une copie du projet de statuts modifiés ;
 - Le texte des projets de décisions.
- Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes, ainsi que les membres délégués du Comité social et économique de la Société ont dûment été informés des présentes.

Dans ce cadre, l'Associé Unique a adopté sur les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, (ii) du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, et (iii) du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont établis et présentés, qui se traduisent par un bénéfice net comptable d'un montant de 1 515 150,14 euros ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

prend acte, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont enregistré des dépenses et charges non admises dans les charges fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant total de 13 603 euros, ayant entraîné un impôt supplémentaire d'un montant de 3 401 euros.

En conséquence, l'Associé Unique **donne** quitus entier et sans réserve au Président de la Société pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique,

décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un bénéfice net comptable d'un montant de 1 515 150,14 euros au compte de « report à nouveau », comme suit :

- Bénéfice de l'exercice	1 515 150,14euros
- Solde du compte de « report à nouveau »	<u>27 944 899,66 euros</u>
- Montant du bénéfice distribuable	29 460 049,66 euros
- Montant du dividende à distribuer :	1 515 150,14, euros

Décide donc de distribuer un dividende global d'un montant de 1 515 150,14 euros, faisant ressortir un dividende par action d'environ 397 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2026.

Après cette affectation, le solde du compte de « report à nouveau » sera maintenu à la somme de 27 944 899,66 euros.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'Associé Unique, statuant conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts,

prend acte que les dividendes distribués au titre des trois (3) précédents exercices sont comme suit :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2022	-	-	-
31 décembre 2023	1 787 743 €	-	-
31 décembre 2024	-	-	-

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

Examen des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du commerce

L'Associé Unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application dudit article n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, étant précisé que seules les conventions intervenues entre son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce, doivent être mentionnées.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

Changement de dénomination sociale – modification corrélative des statuts

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

décide de changer la dénomination sociale de la Société pour adopter la dénomination suivante : AIRBUS DEFENCE TRAINING AND SERVICES ; et

décide de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la Société dont la nouvelle rédaction est comme suit :

« Article 3 – Dénomination sociale

*La dénomination sociale de la Société est : Airbus Defence Training and Services .
(...) ».*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs à LEXTENSO dont le siège social est situé Parvis de la Défense, la Grande Arche - Paroi Nord 1, 92044 Paris La Défense, ou à tout porteur d'un original ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal qui constatera ces décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by several vertical strokes and a diagonal line crossing through them.

AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS

Représentée par Monsieur Alain FAURÉ
Président



EXPERTISE

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

39 RUE DES FIGUIERS

16430 CHAMPNIERS

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 8553Z

SIRET : 44937017000085

Thierry
NOWACZYK
2026.06.12
15:30:15
+02'00'

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France

29, Rue Joubert - 75009 Paris

Tél. : 01 40 93 07 97 - Site internet : www.groupe3c.com

SAS au capital de 300 000 Euros - RCS Nanterre 353 090 491- N° TVA Intracommunautaire FR 57 353 090 491

SOMMAIRE

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Soldes intermédiaires de gestion	8
ANNEXE COMPTABLE	9

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0.06		0.69
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	445 369	404 812	40 557		59 507	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	400 000	400 000			255 430	
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				21.00		31.97
Terrains						
Constructions	6 227 786	4 686 911	1 540 875		1 702 813	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	1 442 062	1 279 047	163 015		218 975	
Autres immobilisations corporelles	37 187 634	25 678 821	11 508 813		12 077 750	
Immob. corp. en cours, av. acptes	332 083		332 083		692 701	
Immobilisations financières				0.11		0.16
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	71 706		71 706		73 506	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	46 106 641	32 449 591	13 657 050	21.18	15 080 682	32.81
Stocks et en-cours				4.16		6.16
Mat. premières, autres approv.	2 681 507		2 681 507		2 829 739	
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	3 504 607		3 504 607	5.43	254 027	0.55
Créances (2)				69.22		60.06
Créances Clients et comptes ratt.	36 459 985	14 362	36 445 622		21 955 762	
Autres créances	8 195 730		8 195 730		5 649 369	
Charges constatées d'avance	4 716		4 716		189 617	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités						
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	50 846 544	14 362	50 832 182	78.82	30 878 515	67.19
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	96 953 185	32 463 954	64 489 232	100	45 959 197	100

(2) Dont à moins d'un an

44 660 430

BILAN PASSIF

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 38 200)	38 200	0.06	38 200	0.08
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		0.01		0.02
Réserve légale	3 820		3 820	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 065		5 065	
Report à nouveau	27 944 900	43.33	27 454 246	59.74
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 515 150	2.35	490 654	1.07
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	29 507 135	45.76	27 991 985	60.91
Provisions pour risques	3 012 818	4.67	1 745 534	3.80
Provisions pour charges	849 570	1.32	773 065	1.68
TOTAL DES PROVISIONS (II)	3 862 388	5.99	2 518 599	5.48
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 305 987	19.08	2 778 364	6.05
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 081 929	14.08	5 904 746	12.85
Dettes fiscales et sociales	8 651 510	13.42	6 051 417	13.17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	982 329	1.52	6 138	0.01
Produits constatés d'avance	97 955	0.15	707 949	1.54
TOTAL DES DETTES (1) (III)	31 119 708	48.26	15 448 613	33.61
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	64 489 232	100	45 959 197	100

(1) Dont à moins d'un an

18 813 722

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	39 454 473	32 133 507	7 320 966	22.78
Montant net du chiffre d'affaires	39 454 473	32 133 507	7 320 966	22.78
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions	41 856	52 233	-10 377	-19.87
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	984 062	1 024 568	-40 506	-3.95
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	18 781		18 781	
Autres produits	265 286	99 692	165 594	166.11
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	40 764 458	33 310 000	7 454 458	22.38
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	120		120	
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.		11 857	-11 857	-100.00
Variation de stocks	160 224	-1 127 132	1 287 357	114.22
Autres achats et charges externes	20 497 925	17 782 970	2 714 955	15.27
Impôts, taxes et versements assimilés	597 870	596 409	1 461	0.24
Salaires	9 248 507	8 904 486	344 021	3.86
Cotisations sociales	4 084 957	4 019 061	65 896	1.64
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 776 736	1 841 348	-64 612	-3.51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	255 430	44 539	210 891	473.50
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions	2 315 859	1 183 236	1 132 623	95.72
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	6 541		6 541	
Autres charges	49 376	3 588	45 788	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	38 993 546	33 260 362	5 733 185	17.24
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 770 912	49 638	1 721 274	
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	386 161	320 044	66 117	20.66
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	11 361	5 277	6 084	115.30
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	397 522	325 321	72 202	22.19

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 124	1 412	1 712	121.27
Différences négatives de change	16 588	4 382	12 206	278.57
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	19 712	5 794	13 918	240.24
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	377 810	319 527	58 283	18.24
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 148 722	369 165	1 779 557	482.05
Produits exceptionnels (VII)		773 155	-773 155	-100.00
Charges exceptionnelles (VIII)		555 053	-555 053	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		218 102	-218 102	-100.00
Participation des salariés aux résultats (IX)	63 044	976	62 068	
Impôts sur les bénéfices (X)	570 528	95 637	474 891	496.56
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	41 161 980	34 408 475	6 753 505	19.63
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	39 646 830	33 917 821	5 729 009	16.89
BÉNÉFICE OU PERTE	1 515 150	490 654	1 024 496	208.80

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	39 454 473	100	32 133 507	100	7 320 966	22.78
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues	120				120	
MARGE COMMERCIALE	-120				-120	
Production vendue (biens et services) *	39 454 473	100.00	32 133 507	100.00	7 320 966	22.78
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	39 454 473	100.00	32 133 507	100.00	7 320 966	22.78
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	39 454 473	100.00	32 133 507	100.00	7 320 966	22.78
- Matières premières *	160 224	0.41	-1 115 276	-3.47	1 275 500	114.37
- Sous-traitance (directe) *	6 916 300	17.53	7 861 002	24.46	-944 701	-12.02
MARGE DE PRODUCTION *	32 377 949	82.06	25 387 781	79.01	6 990 168	27.53
MARGE BRUTE TOTALE	32 377 829	82.06	25 387 781	79.01	6 990 048	27.53
- Autres achats	1 094 837	2.77	1 097 312	3.41	-2 476	-0.23
- Charges externes	12 486 788	31.65	8 824 656	27.46	3 662 132	41.50
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	18 796 204	47.64	15 465 813	48.13	3 330 391	21.53
Subventions	41 856	0.11	52 233	0.16	-10 377	-19.87
- Impôts, taxes et versements assimilés	597 870	1.52	596 409	1.86	1 461	0.24
- Salaires	9 248 507	23.44	8 904 486	27.71	344 021	3.86
- Cotisations sociales	4 084 957	10.35	4 019 061	12.51	65 896	1.64
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 906 726	12.44	1 998 091	6.22	2 908 636	145.57
Reprises sur dépréciation, provisions, amortis.	984 062	2.49	1 024 568	3.19	-40 506	-3.95
Quote-part des subv. d'invest. versées au res.						
+ Produits de cessions d'immobs incorp. et corp.	18 781	0.05			18 781	
+ Autres produits d'exploitation	265 286	0.67	99 692	0.31	165 594	166.11
- Dotations amortis. et dépréciations	4 348 026	11.02	3 069 124	9.55	1 278 902	41.67
- Val. compt. des immobs incorp. et corp. cédées	6 541	0.02			6 541	
- Autres charges d'exploitation	49 376	0.13	3 588	0.01	45 788	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 770 912	4.49	49 638	0.15	1 721 274	
Opération en commun						
+ Produits financiers	397 522	1.01	325 321	1.01	72 202	22.19
- Charges financières	19 712	0.05	5 794	0.02	13 918	240.24
RÉSULTAT COURANT	2 148 722	5.45	369 165	1.15	1 779 557	482.05
+ Produits exceptionnels			773 155	2.41	-773 155	-100.00
- Charges exceptionnelles			555 053	1.73	-555 053	-100.00
- Participation des salariés	63 044	0.16	976		62 068	
- Impôt sur les bénéfices (IS)	570 528	1.45	95 637	0.30	474 891	496.56
RÉSULTAT EXERCICE	1 515 150	3.84	490 654	1.53	1 024 496	208.80

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 64 489 231.90 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 515 150.14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/05/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EXERCICE

ACTIVITÉ

Notre société est spécialisée dans la mise en oeuvre et le maintien en condition opérationnelle d'avions et de leurs matériels associés, la gestion de maintien de navigabilité et la formation aéronautique.

Le chiffre d'affaires est en progression de 22.78%, par rapport à l'exercice précédent. Il s'établit désormais, à 39 454 473 €, et permet de réaliser un résultat de 1 515 150 €.

AERONEFS

Au cours de l'année 2025, nous avons du procéder à l'échange de 10 moteurs d'avions de type CIRRUS, en raison de l'indisponibilité des pièces nécessaires pour effectuer les visites périodiques obligatoires auxquelles sont soumises nos avions.

Nous avons acquis 1 avion de type "Elixir" en 2025.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Activité AFAE

Suite à une réorientation stratégique du marché des formations, il a été décidé en décembre 2025 de procéder courant 2026, à l'optimisation de l'occupation des locaux.

Concernant le site "La pouyade", un accord a été conclu avec notre bailleur en avril 2026 sur la restitution des locaux.

Guerre au Moyen-orient

Les opérations militaires en cours au Moyen Orient depuis le 28 février 2026 sont susceptibles d'avoir des incidences directes ou indirectes sur l'activité économique mondiale. La société a analysé les impacts potentiels de cette situation géopolitique sur son activité et ses perspectives. À la date d'arrêté des comptes, aucun impact significatif n'a été identifié.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

En conséquence, les états financiers de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouvelles dispositions du règlement. Les principales modifications induites portent sur :

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1. La définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux seuls éléments directement liés à des événements majeurs et inhabituels
2. La suppression de la technique des transferts de charge
3. L'adoption de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat harmonisés définis par l'ANC, impliquant quelques reclassements de postes pour mise en conformité.

Conformément aux dispositions de ce règlement, l'application est prospective à compter du 1er janvier 2025, sans reprise des comptes comparatifs antérieurs ni sur les valeurs d'ouverture.

Les effets de changement les plus significatifs sont les suivants :

- Les avances et acomptes/ immobilisations s'élevant à 481 657 euros en 2024 et Immobilisations corporelles en cours (211 043 euros) en 2024 sont regroupés sur la ligne "Immob. corp. en cours, av. acptes" dans la présentation de cette année.

- Les lignes clients, clients douteux, clients Factures à établir, s'élevant respectivement en 2024, à 9 010 102 euros, 2 872 euros et 12 942 788 euros sont regroupés sur la ligne "Créances Clients et comptes ratt." dans la présentation de cette année.

- Les lignes Personnel, créances fiscales et sociales, fournisseurs débiteurs, groupe et associés et débiteurs divers s'élevant respectivement en 2024 à 5 166 euros, 1 526 578 euros, 281 336 euros, 3 783 742 euros et 34 263 euros sont regroupés sur la ligne "Autres Créances" dans la présentation de cette année.

-les charges constatées d'avance en 2024 pour 189 617 euros étaient positionnées dans les opérations de régularisations. Ils sont reclassés en autres créances dans la présentation de cette année.

- Charges et produits exceptionnels :

- Les produits de cessions d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées, étaient précédemment comptabilisées en exceptionnel. Ils sont désormais comptabilisés en exploitation dans les comptes 757 et 657.

- Les produits et charges liés aux pénalités sur marchés, étaient précédemment comptabilisées en exceptionnel. Ils sont désormais comptabilisés en exploitation dans les comptes 758 et 658.

- Les produits liés aux remboursements d'assurances, étaient précédemment comptabilisées en exceptionnel. Ils sont désormais comptabilisés en exploitation dans les comptes 758.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles (principalement un droit au bail) ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable du poste "Immobilisations Incorporelles" s'élève à 41 K€.

Suite à la décision d'optimisation des locaux , les 400K€ correspondant au pas de porte versé lors de la prise de ces locaux ont été intégralement dépréciés

La valeur d'utilité est déterminée à partir de différents éléments. En complément des cash flows annualisés, cette valeur intègre des aspects tels que l'actif net de la filiale, sa rentabilité et ses perspectives d'avenir

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissement des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation prévue.

Les aéronefs sont amortis de la façon suivante :

- Cellules + avioniques : Linéaire sur 30 ans
- Moteur Grob + Elixir : Linéaire sur 30 ans
- Moteurs Diamond : Linéaire sur 4 ans
- Moteurs Cirrus : Linéaire sur 4 ans sauf valeur résiduelle de 15 K€

Il est précisé que la durée d'amortissement des aéronefs d'occasion sera ajustée en fonction de leur année de première mise en service.

Le poste "Autres Immobilisations Corporelles" est composé principalement d'avions Grob, de simulateurs de vol, d'avions Diamonds, d'avions Elixir et d'avions Cirrus SR20.

La flotte AFAE est composé de 58 avions au 31/12/2025.

Les avions sont décomposés de la façon suivante :

- Moteur : Prix réel dollar converti en euro
- Cellule + Avionique : Différentiel entre prix total et prix moteur

	Type d'avions	Valeur d'origine	Amortissement	Valeur Nette Comptable
17	Avion de type "Grob"	13 128 950	12 275 852	853 098
4	Avion de type "Diamond"	3 528 885	1 116 489	2 412 396
30	Avion de type "Cirrus"	13 698 912	7 931 690	5 767 222
7	Avion de type "Elixir"	2 049 708	117 341	1 932 367
6	Simulateurs	3 629 724	3 373 827	255 897
	TOTAL	36 036 179	24 815 199	11 220 980

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Au 31 décembre 2025, le stock de pièces de rechange géré par notre sous-traitant DAHER s'élève à 1 015 K€.

DAHER fournit chaque année un inventaire de ces pièces.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque nous constatons une différence (hors réapprovisionnement) entre le stock d'origine et l'état fourni par DAHER.

Le stock de pièces que nous gérons directement s'élève à 1 666 K€ au 31 décembre 2025.

Le stock est évalué suivant la méthode du cout unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cabinet 3C

12/32

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MODALITES DE PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu à la réalisation de la prestation, selon le relevé des heures de vols effectuées.
Dans le cadre de l'ATO (formation de pilote), le chiffre d'affaires est reconnu en fonction de l'avancement des élèves dans leurs différents cycles (modules) de formation.

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de notre société sont consolidés par la société AIRBUS SE ayant son siège social à l'adresse suivante : Le Carré Beechavenue 130-132 - 1119 SCHIPHOL-RIJK (NETHERLANDS).

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale mis en place à compter du 01/01/2017, avec à sa tête la société Airbus SAS.

Selon la convention d'intégration, la société-mère est la seule bénéficiaire de l'économie d'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles résultant de l'application du régime fiscal de groupe, et est la seule redevable de ces impôts. Les sociétés membres du groupe d'intégration sont toutefois tenues solidairement au paiement de ces impôts, dans la limite du montant qui serait dû par chacune d'entre elles si elles n'avaient pas opté pour le régime fiscal de groupe.

Chaque société membre du groupe d'intégration est tenue de verser à la société AIRBUS SAS, à titre de participation de l'IS dû par cette dernière, une somme égale à l'IS qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposée séparément.

Au 31/12/2025, le résultat fiscal de la Société est un bénéfice. La charge d'IS est de 570 528 euros. Elle tient compte de l'annulation de la procédure contentieuse que nous avons initié en 2024 sur les crédits d'impôts "Réserviste" 2022 et 2023 dont l'impact net est de 16 K€ sur l'exercice.

CASH POOLING

Afin d'optimiser sa gestion de trésorerie, le groupe AIRBUS SE a adopté en 2002 un système de centralisation de trésorerie appelé Cash Pooling auquel notre société a adhéré.

La société AIRBUS SE centralise quotidiennement sur un compte unique et par transferts physiques de capitaux, les soldes des comptes des filiales du groupe AIRBUS.

Cet outil d'optimisation de la trésorerie permet d'une part, de gérer facilement les liquidités du groupe en les centralisant, et d'autre part d'en retirer le bénéfice par la production d'un ticket d'agios unique après compensation des diverses opérations enregistrées.

Ce service s'appuie sur une convention qui précise les niveaux de hiérarchie des comptes (compte centralisateur ou compte pivot, comptes secondaires et liens de rattachement), la périodicité et les modes de nivellement.

Les sommes avancées par notre société s'élèvent à 6 362 K€ au 31 décembre 2025 (dont 9.6 K€ d'intérêts courus).

Les sommes avancées à notre société s'élèvent à 557 K€.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction significative ou à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'information complémentaire visée à l'article R.123-198 11.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	870 369		
TOTAL	870 369		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol d'autrui	6 063 814		121 528
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	43 932		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 625 864		20 697
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 858		
Matériel de transport	35 507 101		805 065
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 191 824		30 202
Immobilisations corporelles en cours	692 701		134 524
TOTAL	45 130 094		1 112 016
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	73 506		73 506
TOTAL	73 506		73 506
TOTAL GENERAL	46 073 970		1 185 522

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		25 000	845 369	
TOTAL		25 000	845 369	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui		1 488	6 183 854	
Constructions inst. générales, agencements			43 932	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		204 499	1 442 062	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			4 858	
Matériel de transport		16 762	36 295 405	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		334 654	887 372	
Immobilisations corporelles en cours	252 535	242 607	332 083	
TOTAL	252 535	800 010	45 189 565	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		75 306	71 706	
TOTAL		75 306	71 706	
TOTAL GENERAL	252 535	900 316	46 106 641	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3 à 10 ans	Linéaire	410 862	18 950	25 000	404 812
TOTAL			410 862	18 950	25 000	404 812
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui	3 à 40 ans	Linéaire	4 361 001	283 225	1 247	4 642 979
Const. inst. géné., agencts	5 à 10 ans	Linéaire	43 932			43 932
Inst. tech., mat. et out. industriels	3 à 10 ans	Linéaire	1 406 888	71 324	199 166	1 279 047
Inst. générales, agencts divers	3 à 10 ans	Linéaire	4 858			4 858
Matériel de transport	4 à 30 ans	Linéaire	23 673 851	1 312 767	13 618	24 973 000
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans	Linéaire	915 177	90 470	336 831	668 815
Emballages récupérables et divers	4 ans	Linéaire	32 148			32 148
TOTAL			30 437 856	1 757 786	550 862	31 644 779
TOTAL GENERAL			30 848 718	1 776 736	575 862	32 049 591

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	144 570	255 430		400 000
TOTAL	144 570	255 430		400 000
Sur stocks et en cours	11 992		11 992	
Sur comptes clients	14 362			14 362
TOTAL GÉNÉRAL	170 924	255 430	11 992	414 362

ETAT DES STOCKS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Autres approvisionnements	2 841 731		160 224	2 681 507
TOTAL	2 841 731		160 224	2 681 507

ETAT DES CRÉANCES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	71 706		71 706
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	17 235	17 235	
Autres créances clients	36 442 750	36 442 750	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-3 025	-3 025	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 702 353	1 702 353	
Autres impôts, taxes et versements	9 792	9 792	
Groupe et associés (2)	6 362 465	6 362 465	
Débiteurs divers	124 145	124 145	
Charges constatées d'avance	4 716	4 716	
TOTAL	44 732 137	44 660 430	71 706

ENTREPRISES LIÉES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes de notre société sont consolidés par la société AIRBUS SE ayant son siège social à l'adresse suivante : Le Carré Beechavenue 130-132 - 1119 SCHIPHOL-RIJK (NETHERLANDS).

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres Informations
AIRBUS	Avance de Trésorerie (Actif)	6 352 867	Compte courant euro
AIRBUS	Avance de Trésorerie (Passif)	557 283	Compte courant dollar (US)
AIRBUS	Intérêts de comptes courant	197 320	Produit

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Créances clients et comptes rattachés	25 148 063
Autres créances	91 725
TOTAL	25 239 788

CAPITAL SOCIAL

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 820.00	10
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 820.00	10

TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	38 200							38 200
Réserve légale	3 820							3 820
Autres réserves	5 065							5 065
Report à nouveau	27 454 246	490 654						27 944 900
Résultat de l'exercice	490 654	-490 654				1 515 150		1 515 150
TOTAL	27 991 985					1 515 150		29 507 135

ETAT DES PROVISIONS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	773 065	76 505		849 570
Autres provisions pour risques et charges	1 745 534	2 239 354	972 070	3 012 818
TOTAL	2 518 599	2 315 859	972 070	3 862 388
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	144 570	255 430		400 000
Sur stocks et en cours	11 992		11 992	
Sur comptes clients	14 362			14 362
TOTAL	170 924	255 430	11 992	414 362
TOTAL GÉNÉRAL	2 689 523	2 571 290	984 062	4 276 751
Dont dotations & reprises d'exploitation		2 571 290	984 062	

ETAT DES PROVISIONS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2025, le poste " Autres Provisions pour risques et charges" s'élevant à 3 013 K€, se décompose comme suit :

- 1 438 K€ concernant les opérations de maintenance (hors contrat Daher) sur les aéronefs.
- 1 575 K€ concernant la restructuration des locaux et les coûts liés aux déménagements.

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Prov. pour pensions et obligations similaires	773 065	76 505			849 570
Autres provisions pour risques et charges	1 745 534	2 239 354	972 070		3 012 818
TOTAL	2 518 599	2 315 859	972 070		3 862 388
Dont dotations & reprises d'exploitation		2 315 859	972 070		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 081 929	9 081 929		
Personnel et comptes rattachés	1 631 786	1 631 786		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 304 068	1 304 068		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 646 133	5 646 133		
Autres impôts et taxes assimilées	69 523	69 523		
Groupes et associés (2)	977 552	977 552		
Autres dettes	4 777	4 777		
Produits constatés d'avance	97 955	97 955		
TOTAL	18 813 722	18 813 722		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 981 257
Dettes fiscales et sociales	2 235 651
TOTAL	10 216 909

ENGAGEMENTS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées selon les recommandations de l'ANC (n°2013-R.02). La méthode d'évaluation actuarielle employée pour calculer cet engagement est la méthode de la projection de l'unité de crédit.

L'ensemble des variations d'hypothèses actuarielles sont enregistrées dans le compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 732 823.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3.80 %

Départ volontaire à 64 ans

Départ volontaire : 62 ans à 65 ans selon la catégorie

Taux d'augmentation 2.70 %

Taux de charges Pat. 45 à 53%

Le montant des indemnités pour "médailles du travail" s'élève à 116 747 euros.

Cet engagement a également été comptabilisé.

ENGAGEMENTS HORS BILAN : Néant

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Montant N	Montant N-1
Etudes et Formations	36 016 354	28 172 640
Prestations de services	3 439 119	3 960 867
TOTAL	39 455 473	32 133 507

Cette information est-elle complète ? Oui

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le non aboutissement des procédures contentieuses de remboursement des crédits d'impôts mécénat 2022 et 2023 vient augmenter l'impôt présenté ci-dessous de 16 176 euros.
Le montant d'impôt société 2025 s'élève donc à 570 528 euros.

RÉPARTITION DU MONTANT GLOBAL DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Taux d'imposition : 25.00 %

	Montant brut	Impôt	Montant net
Résultat courant	2 148 722	537 181	1 611 541
- Produits non imposables	13 902	3 476	10 427
+ Charges non déductibles	102 087	25 522	76 565
= Résultat fiscal courant	2 236 907	559 227	1 677 680
+ Charges non déductibles	63 044	15 761	47 283
= Résultat fiscal	2 299 951	574 988	1 724 963
- Crédits d'impôts		20 636	
= Impôt payé		554 352	

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

EY
ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Cowork
1, place de l'Europe
31000 Toulouse

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	56 128	41 080
TOTAL	56 128	41 080

LES EFFECTIFS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	2025	2024
Ingénieurs et cadres	56.00	59.00
Agents de maîtrise	16.00	17.00
Employés et techniciens	86.00	61.00
Ouvriers	39.00	46.00
PERSONNEL SALARIÉ	197.00	183.00
Ingénieurs et cadres	1.00	1.00
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	1.00	1.00



Airbus Flight Academy Europe

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Airbus Flight Academy Europe

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Airbus Flight Academy Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Airbus Flight Academy Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

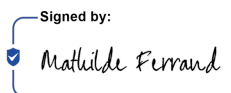
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:
A blue ink signature of Mathilde Ferrand, written in a cursive style, enclosed in a blue rectangular box with a checkmark icon on the left side.

Mathilde Ferrand

BILAN ACTIF

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0.06		0.69
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	445 369	404 812	40 557		59 507	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	400 000	400 000			255 430	
Immobilisations corporelles				21.00		31.97
Terrains						
Constructions	6 227 786	4 686 911	1 540 875		1 702 813	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	1 442 062	1 279 047	163 015		218 975	
Autres immobilisations corporelles	37 187 634	25 678 821	11 508 813		12 077 750	
Immob. corp. en cours, av. acptes	332 083		332 083		692 701	
Immobilisations financières				0.11		0.16
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	71 706		71 706		73 506	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	46 106 641	32 449 591	13 657 050	21.18	15 080 682	32.81
Stocks et en-cours				4.16		6.16
Mat. premières, autres approv.	2 681 507		2 681 507		2 829 739	
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	3 504 607		3 504 607	5.43	254 027	0.55
Créances (2)				69.22		60.06
Créances Clients et comptes ratt.	36 459 985	14 362	36 445 622		21 955 762	
Autres créances	8 195 730		8 195 730		5 649 369	
Charges constatées d'avance	4 716		4 716		189 617	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités						
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	50 846 544	14 362	50 832 182	78.82	30 878 515	67.19
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	96 953 185	32 463 954	64 489 232	100	45 959 197	100

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 38 200)	38 200	0.06	38 200	0.08
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		0.01		0.02
Réserve légale	3 820		3 820	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 065		5 065	
Report à nouveau	27 944 900	43.33	27 454 246	59.74
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 515 150	2.35	490 654	1.07
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	29 507 135	45.76	27 991 985	60.91
Provisions pour risques	3 012 818	4.67	1 745 534	3.80
Provisions pour charges	849 570	1.32	773 065	1.68
TOTAL DES PROVISIONS (II)	3 862 388	5.99	2 518 599	5.48
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 305 987	19.08	2 778 364	6.05
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 081 929	14.08	5 904 746	12.85
Dettes fiscales et sociales	8 651 510	13.42	6 051 417	13.17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	982 329	1.52	6 138	0.01
Produits constatés d'avance	97 955	0.15	707 949	1.54
TOTAL DES DETTES (1) (III)	31 119 708	48.26	15 448 613	33.61
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	64 489 232	100	45 959 197	100

(1) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	39 454 473	32 133 507	7 320 966	22.78
Montant net du chiffre d'affaires	39 454 473	32 133 507	7 320 966	22.78
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions	41 856	52 233	-10 377	-19.87
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	984 062	1 024 568	-40 506	-3.95
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	18 781		18 781	
Autres produits	265 286	99 692	165 594	166.11
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	40 764 458	33 310 000	7 454 458	22.38
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	120		120	
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.		11 857	-11 857	-100.00
Variation de stocks	160 224	-1 127 132	1 287 357	114.22
Autres achats et charges externes	20 497 925	17 782 970	2 714 955	15.27
Impôts, taxes et versements assimilés	597 870	596 409	1 461	0.24
Salaires	9 248 507	8 904 486	344 021	3.86
Cotisations sociales	4 084 957	4 019 061	65 896	1.64
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 776 736	1 841 348	-64 612	-3.51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	255 430	44 539	210 891	473.50
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions	2 315 859	1 183 236	1 132 623	95.72
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	6 541		6 541	
Autres charges	49 376	3 588	45 788	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	38 993 546	33 260 362	5 733 185	17.24
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 770 912	49 638	1 721 274	
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	386 161	320 044	66 117	20.66
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	11 361	5 277	6 084	115.30
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	397 522	325 321	72 202	22.19

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 124	1 412	1 712	121.27
Différences négatives de change	16 588	4 382	12 206	278.57
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	19 712	5 794	13 918	240.24
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	377 810	319 527	58 283	18.24
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 148 722	369 165	1 779 557	482.05
Produits exceptionnels (VII)		773 155	-773 155	-100.00
Charges exceptionnelles (VIII)		555 053	-555 053	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		218 102	-218 102	-100.00
Participation des salariés aux résultats (IX)	63 044	976	62 068	
Impôts sur les bénéfices (X)	570 528	95 637	474 891	496.56
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	41 161 980	34 408 475	6 753 505	19.63
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	39 646 830	33 917 821	5 729 009	16.89
BÉNÉFICE OU PERTE	1 515 150	490 654	1 024 496	208.80

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	39 454 473	100	32 133 507	100	7 320 966	22.78
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues	120				120	
MARGE COMMERCIALE	-120				-120	
Production vendue (biens et services) *	39 454 473	100.00	32 133 507	100.00	7 320 966	22.78
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	39 454 473	100.00	32 133 507	100.00	7 320 966	22.78
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	39 454 473	100.00	32 133 507	100.00	7 320 966	22.78
- Matières premières *	160 224	0.41	-1 115 276	-3.47	1 275 500	114.37
- Sous-traitance (directe) *	6 916 300	17.53	7 861 002	24.46	-944 701	-12.02
MARGE DE PRODUCTION *	32 377 949	82.06	25 387 781	79.01	6 990 168	27.53
MARGE BRUTE TOTALE	32 377 829	82.06	25 387 781	79.01	6 990 048	27.53
- Autres achats	1 094 837	2.77	1 097 312	3.41	-2 476	-0.23
- Charges externes	12 486 788	31.65	8 824 656	27.46	3 662 132	41.50
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	18 796 204	47.64	15 465 813	48.13	3 330 391	21.53
Subventions	41 856	0.11	52 233	0.16	-10 377	-19.87
- Impôts, taxes et versements assimilés	597 870	1.52	596 409	1.86	1 461	0.24
- Salaires	9 248 507	23.44	8 904 486	27.71	344 021	3.86
- Cotisations sociales	4 084 957	10.35	4 019 061	12.51	65 896	1.64
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 906 726	12.44	1 998 091	6.22	2 908 636	145.57
Reprises sur dépréciation, provisions, amortis.	984 062	2.49	1 024 568	3.19	-40 506	-3.95
Quote-part des subv. d'invest. versées au res.						
+ Produits de cessions d'immobs incorp. et corp.	18 781	0.05			18 781	
+ Autres produits d'exploitation	265 286	0.67	99 692	0.31	165 594	166.11
- Dotations amortis. et dépréciations	4 348 026	11.02	3 069 124	9.55	1 278 902	41.67
- Val. compt. des immobs incorp. et corp. cédées	6 541	0.02			6 541	
- Autres charges d'exploitation	49 376	0.13	3 588	0.01	45 788	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 770 912	4.49	49 638	0.15	1 721 274	
Opération en commun						
+ Produits financiers	397 522	1.01	325 321	1.01	72 202	22.19
- Charges financières	19 712	0.05	5 794	0.02	13 918	240.24
RÉSULTAT COURANT	2 148 722	5.45	369 165	1.15	1 779 557	482.05
+ Produits exceptionnels			773 155	2.41	-773 155	-100.00
- Charges exceptionnelles			555 053	1.73	-555 053	-100.00
- Participation des salariés	63 044	0.16	976		62 068	
- Impôt sur les bénéfices (IS)	570 528	1.45	95 637	0.30	474 891	496.56
RÉSULTAT EXERCICE	1 515 150	3.84	490 654	1.53	1 024 496	208.80

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 64 489 231.90 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 515 150.14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/05/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EXERCICE

ACTIVITÉ

Notre société est spécialisée dans la mise en oeuvre et le maintien en condition opérationnelle d'avions et de leurs matériels associés, la gestion de maintien de navigabilité et la formation aéronautique.

Le chiffre d'affaires est en progression de 22.78%, par rapport à l'exercice précédent. Il s'établit désormais, à 39 454 473 €, et permet de réaliser un résultat de 1 515 150 €.

AERONEFS

Au cours de l'année 2025, nous avons du procéder à l'échange de 10 moteurs d'avions de type CIRRUS, en raison de l'indisponibilité des pièces nécessaires pour effectuer les visites périodiques obligatoires auxquelles sont soumises nos avions.

Nous avons acquis 1 avion de type "Elixir" en 2025.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Activité AFAE

Suite à une réorientation stratégique du marché des formations, il a été décidé en décembre 2025 de procéder courant 2026, à l'optimisation de l'occupation des locaux.

Concernant le site "La pouyade", un accord a été conclu avec notre bailleur en avril 2026 sur la restitution des locaux.

Guerre au Moyen-orient

Les opérations militaires en cours au Moyen Orient depuis le 28 février 2026 sont susceptibles d'avoir des incidences directes ou indirectes sur l'activité économique mondiale. La société a analysé les impacts potentiels de cette situation géopolitique sur son activité et ses perspectives. À la date d'arrêté des comptes, aucun impact significatif n'a été identifié.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

En conséquence, les états financiers de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouvelles dispositions du règlement. Les principales modifications induites portent sur :

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

1. La définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux seuls éléments directement liés à des événements majeurs et inhabituels
2. La suppression de la technique des transferts de charge
3. L'adoption de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat harmonisés définis par l'ANC, impliquant quelques reclassements de postes pour mise en conformité.

Conformément aux dispositions de ce règlement, l'application est prospective à compter du 1er janvier 2025, sans reprise des comptes comparatifs antérieurs ni sur les valeurs d'ouverture.

Les effets de changement les plus significatifs sont les suivants :

- Les avances et acomptes/ immobilisations s'élevant à 481 657 euros en 2024 et Immobilisations corporelles en cours (211 043 euros) en 2024 sont regroupés sur la ligne "Immob. corp. en cours, av. acptes" dans la présentation de cette année.

- Les lignes clients, clients douteux, clients Factures à établir, s'élevant respectivement en 2024, à 9 010 102 euros, 2 872 euros et 12 942 788 euros sont regroupés sur la ligne "Créances Clients et comptes ratt." dans la présentation de cette année.

- Les lignes Personnel, créances fiscales et sociales, fournisseurs débiteurs, groupe et associés et débiteurs divers s'élevant respectivement en 2024 à 5 166 euros, 1 526 578 euros, 281 336 euros, 3 783 742 euros et 34 263 euros sont regroupés sur la ligne " Autres Créances" dans la présentation de cette année.

-les charges constatées d'avance en 2024 pour 189 617 euros étaient positionnées dans les opérations de régularisations. Ils sont reclassés en autres créances dans la présentation de cette année.

- Charges et produits exceptionnels :

- Les produits de cessions d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées, étaient précédemment comptabilisées en exceptionnel. Ils sont désormais comptabilisés en exploitation dans les comptes 757 et 657.
- Les produits et charges liés aux pénalités sur marchés, étaient précédemment comptabilisées en exceptionnel. Ils sont désormais comptabilisés en exploitation dans les comptes 758 et 658.
- Les produits liés aux remboursements d'assurances, étaient précédemment comptabilisées en exceptionnel. Ils sont désormais comptabilisés en exploitation dans les comptes 758.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles (principalement un droit au bail) ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable du poste "Immobilisations Incorporelles" s'élève à 41 K€.

Suite à la décision d'optimisation des locaux , les 400K€ correspondant au pas de porte versé lors de la prise de ces locaux ont été intégralement dépréciés

La valeur d'utilité est déterminée à partir de différents éléments. En complément des cash flows annualisés, cette valeur intègre des aspects tels que l'actif net de la filiale, sa rentabilité et ses perspectives d'avenir

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissement des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation prévue.

Les aéronefs sont amortis de la façon suivante :

- Cellules + avioniques : Linéaire sur 30 ans
- Moteur Grob + Elixir : Linéaire sur 30 ans
- Moteurs Diamond : Linéaire sur 4 ans
- Moteurs Cirrus : Linéaire sur 4 ans sauf valeur résiduelle de 15 K€

Il est précisé que la durée d'amortissement des aéronefs d'occasion sera ajustée en fonction de leur année de première mise en service.

Le poste "Autres Immobilisations Corporelles" est composé principalement d'avions Grob, de simulateurs de vol, d'avions Diamonds, d'avions Elixir et d'avions Cirrus SR20.

La flotte AFAE est composé de 58 avions au 31/12/2025.

Les avions sont décomposés de la façon suivante :

- Moteur : Prix réel dollar converti en euro
- Cellule + Avionique : Différentiel entre prix total et prix moteur

	Type d'avions	Valeur d'origine	Amortissement	Valeur Nette Comptable
17	Avion de type "Grob"	13 128 950	12 275 852	853 098
4	Avion de type "Diamond"	3 528 885	1 116 489	2 412 396
30	Avion de type "Cirrus"	13 698 912	7 931 690	5 767 222
7	Avion de type "Elixir"	2 049 708	117 341	1 932 367
6	Simulateurs	3 629 724	3 373 827	255 897
	TOTAL	36 036 179	24 815 199	11 220 980

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Au 31 décembre 2025, le stock de pièces de rechange géré par notre sous-traitant DAHER s'élève à 1 015 K€.

DAHER fournit chaque année un inventaire de ces pièces.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque nous constatons une différence (hors réapprovisionnement) entre le stock d'origine et l'état fourni par DAHER.

Le stock de pièces que nous gérons directement s'élève à 1 666 K€ au 31 décembre 2025.

Le stock est évalué suivant la méthode du cout unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MODALITES DE PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu à la réalisation de la prestation, selon le relevé des heures de vols effectuées.
Dans le cadre de l'ATO (formation de pilote), le chiffre d'affaires est reconnu en fonction de l'avancement des élèves dans leurs différents cycles (modules) de formation.

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de notre société sont consolidés par la société AIRBUS SE ayant son siège social à l'adresse suivante : Le Carré Beechavenue 130-132 - 1119 SCHIPHOL-RIJK (NETHERLANDS).

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale mis en place à compter du 01/01/2017, avec à sa tête la société Airbus SAS.

Selon la convention d'intégration, la société-mère est la seule bénéficiaire de l'économie d'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles résultant de l'application du régime fiscal de groupe, et est la seule redevable de ces impôts. Les sociétés membres du groupe d'intégration sont toutefois tenues solidairement au paiement de ces impôts, dans la limite du montant qui serait dû par chacune d'entre elles si elles n'avaient pas opté pour le régime fiscal de groupe.

Chaque société membre du groupe d'intégration est tenue de verser à la société AIRBUS SAS, à titre de participation de l'IS dû par cette dernière, une somme égale à l'IS qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposée séparément.

Au 31/12/2025, le résultat fiscal de la Société est un bénéfice. La charge d'IS est de 570 528 euros. Elle tient compte de l'annulation de la procédure contentieuse que nous avons initié en 2024 sur les crédits d'impôts "Réserviste" 2022 et 2023 dont l'impact net est de 16 K€ sur l'exercice.

CASH POOLING

Afin d'optimiser sa gestion de trésorerie, le groupe AIRBUS SE a adopté en 2002 un système de centralisation de trésorerie appelé Cash Pooling auquel notre société a adhéré.

La société AIRBUS SE centralise quotidiennement sur un compte unique et par transferts physiques de capitaux, les soldes des comptes des filiales du groupe AIRBUS.

Cet outil d'optimisation de la trésorerie permet d'une part, de gérer facilement les liquidités du groupe en les centralisant, et d'autre part d'en retirer le bénéfice par la production d'un ticket d'agios unique après compensation des diverses opérations enregistrées.

Ce service s'appuie sur une convention qui précise les niveaux de hiérarchie des comptes (compte centralisateur ou compte pivot, comptes secondaires et liens de rattachement), la périodicité et les modes de nivellement.

Les sommes avancées par notre société s'élèvent à 6 362 K€ au 31 décembre 2025 (dont 9.6 K€ d'intérêts courus).

Les sommes avancées à notre société s'élèvent à 557 K€.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction significative ou à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'information complémentaire visée à l'article R.123-198 11.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	870 369		
TOTAL	870 369		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol d'autrui	6 063 814		121 528
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	43 932		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 625 864		20 697
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 858		
Matériel de transport	35 507 101		805 065
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 191 824		30 202
Immobilisations corporelles en cours	692 701		134 524
TOTAL	45 130 094		1 112 016
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	73 506		73 506
TOTAL	73 506		73 506
TOTAL GENERAL	46 073 970		1 185 522

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		25 000	845 369	
TOTAL		25 000	845 369	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui		1 488	6 183 854	
Constructions inst. générales, agencements			43 932	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		204 499	1 442 062	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			4 858	
Matériel de transport		16 762	36 295 405	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		334 654	887 372	
Immobilisations corporelles en cours	252 535	242 607	332 083	
TOTAL	252 535	800 010	45 189 565	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		75 306	71 706	
TOTAL		75 306	71 706	
TOTAL GENERAL	252 535	900 316	46 106 641	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3 à 10 ans	Linéaire	410 862	18 950	25 000	404 812
TOTAL			410 862	18 950	25 000	404 812
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui	3 à 40 ans	Linéaire	4 361 001	283 225	1 247	4 642 979
Const. inst. géné., agencts	5 à 10 ans	Linéaire	43 932			43 932
Inst. tech., mat. et out. industriels	3 à 10 ans	Linéaire	1 406 888	71 324	199 166	1 279 047
Inst. générales, agencts divers	3 à 10 ans	Linéaire	4 858			4 858
Matériel de transport	4 à 30 ans	Linéaire	23 673 851	1 312 767	13 618	24 973 000
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans	Linéaire	915 177	90 470	336 831	668 815
Emballages récupérables et divers	4 ans	Linéaire	32 148			32 148
TOTAL			30 437 856	1 757 786	550 862	31 644 779
TOTAL GENERAL			30 848 718	1 776 736	575 862	32 049 591

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	144 570	255 430		400 000
TOTAL	144 570	255 430		400 000
Sur stocks et en cours	11 992		11 992	
Sur comptes clients	14 362			14 362
TOTAL GÉNÉRAL	170 924	255 430	11 992	414 362

ETAT DES STOCKS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Autres approvisionnements	2 841 731		160 224	2 681 507
TOTAL	2 841 731		160 224	2 681 507

ETAT DES CRÉANCES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	71 706		71 706
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	17 235	17 235	
Autres créances clients	36 442 750	36 442 750	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-3 025	-3 025	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 702 353	1 702 353	
Autres impôts, taxes et versements	9 792	9 792	
Groupe et associés (2)	6 362 465	6 362 465	
Débiteurs divers	124 145	124 145	
Charges constatées d'avance	4 716	4 716	
TOTAL	44 732 137	44 660 430	71 706

ENTREPRISES LIÉES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes de notre société sont consolidés par la société AIRBUS SE ayant son siège social à l'adresse suivante : Le Carré Beechavenue 130-132 - 1119 SCHIPHOL-RIJK (NETHERLANDS).

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres Informations
AIRBUS	Avance de Trésorerie (Actif)	6 352 867	Compte courant euro
AIRBUS	Avance de Trésorerie (Passif)	557 283	Compte courant dollar (US)
AIRBUS	Intérêts de comptes courant	197 320	Produit

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Créances clients et comptes rattachés	25 148 063
Autres créances	91 725
TOTAL	25 239 788

CAPITAL SOCIAL

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 820.00	10
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 820.00	10

TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	38 200							38 200
Réserve légale	3 820							3 820
Autres réserves	5 065							5 065
Report à nouveau	27 454 246	490 654						27 944 900
Résultat de l'exercice	490 654	-490 654				1 515 150		1 515 150
TOTAL	27 991 985					1 515 150		29 507 135

ETAT DES PROVISIONS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	773 065	76 505		849 570
Autres provisions pour risques et charges	1 745 534	2 239 354	972 070	3 012 818
TOTAL	2 518 599	2 315 859	972 070	3 862 388
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	144 570	255 430		400 000
Sur stocks et en cours	11 992		11 992	
Sur comptes clients	14 362			14 362
TOTAL	170 924	255 430	11 992	414 362
TOTAL GÉNÉRAL	2 689 523	2 571 290	984 062	4 276 751
Dont dotations & reprises d'exploitation		2 571 290	984 062	

ETAT DES PROVISIONS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2025, le poste " Autres Provisions pour risques et charges" s'élevant à 3 013 K€, se décompose comme suit :

- 1 438 K€ concernent les opérations de maintenance (hors contrat Daher) sur les aéronefs.
- 1 273 K€ concernent la restructuration des locaux et les coûts liés aux déménagements.
- 302 K€ concernent les pénalités de retard sur les formations dispensées.

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Prov. pour pensions et obligations similaires	773 065	76 505			849 570
Autres provisions pour risques et charges	1 745 534	2 239 354	972 070		3 012 818
TOTAL	2 518 599	2 315 859	972 070		3 862 388
Dont dotations & reprises d'exploitation		2 315 859	972 070		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 081 929	9 081 929		
Personnel et comptes rattachés	1 631 786	1 631 786		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 304 068	1 304 068		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 646 133	5 646 133		
Autres impôts et taxes assimilées	69 523	69 523		
Groupes et associés (2)	977 552	977 552		
Autres dettes	4 777	4 777		
Produits constatés d'avance	97 955	97 955		
TOTAL	18 813 722	18 813 722		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 981 257
Dettes fiscales et sociales	2 235 651
TOTAL	10 216 909

ENGAGEMENTS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées selon les recommandations de l'ANC (n°2013-R.02). La méthode d'évaluation actuarielle employée pour calculer cet engagement est la méthode de la projection de l'unité de crédit.

L'ensemble des variations d'hypothèses actuarielles sont enregistrées dans le compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 732 823.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3.80 %

Départ volontaire à 64 ans

Départ volontaire : 62 ans à 65 ans selon la catégorie

Taux d'augmentation 2.70 %

Taux de charges Pat. 45 à 53%

Le montant des indemnités pour "médailles du travail" s'élève à 116 747 euros.

Cet engagement a également été comptabilisé.

ENGAGEMENTS HORS BILAN : Néant

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Montant N	Montant N-1
Etudes et Formations	36 016 354	28 172 640
Prestations de services	3 439 119	3 960 867
TOTAL	39 455 473	32 133 507

Cette information est-elle complète ? Oui

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le non aboutissement des procédures contentieuses de remboursement des crédits d'impôts mécénat 2022 et 2023 vient augmenter l'impôt présenté ci-dessous de 16 176 euros.
Le montant d'impôt société 2025 s'élève donc à 570 528 euros.

RÉPARTITION DU MONTANT GLOBAL DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Taux d'imposition : 25.00 %

	Montant brut	Impôt	Montant net
Résultat courant	2 148 722	537 181	1 611 541
- Produits non imposables	13 902	3 476	10 427
+ Charges non déductibles	102 087	25 522	76 565
= Résultat fiscal courant	2 236 907	559 227	1 677 680
+ Charges non déductibles	63 044	15 761	47 283
= Résultat fiscal	2 299 951	574 988	1 724 963
- Crédits d'impôts		20 636	
= Impôt payé		554 352	

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

EY
ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Cowork
1, place de l'Europe
31000 Toulouse

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	56 128	41 080
TOTAL	56 128	41 080

LES EFFECTIFS

SAS AIRBUS FLIGHT ACADEMY EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	2025	2024
Ingénieurs et cadres	56.00	59.00
Agents de maîtrise	16.00	17.00
Employés et techniciens	86.00	61.00
Ouvriers	39.00	46.00
PERSONNEL SALARIÉ	197.00	183.00
Ingénieurs et cadres	1.00	1.00
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	1.00	1.00